

n° 93

La réserve parlementaire, Un parfum de république bananière !

Pourquoi parler ou reparler de la réserve parlementaire ?

Tout d'abord parce que depuis deux ans son montant (150 millions d'euros), qui échappe comme par enchantement à la crise⁽¹⁾, est supérieur aux moyens d'intervention dont dispose le ministère des sports (100 millions d'euros au programme 219 « sport » pour 2013), qui eux baissent⁽²⁾....

Bon, vous me direz : cette comparaison ne parle qu'aux sportifs.

Alors comparons avec la baisse qualifiée « d'historique » des dépenses de l'Etat au titre de 2012 (300 millions infos du journal "Le Monde"). La suppression de la réserve parlementaire aurait permis de la rendre plus « historique » encore puisqu'elle aurait permis d'améliorer la "performance" de 50%!

J'entends maintenant ceux qui considèrent comme démagogique ce « vulgaire » étalage de chiffres.

Alors élevons le débat au niveau des principes et de la déontologie.

En premier lieu, cette pratique est contraire à notre Constitution, qui impose la stricte séparation des pouvoirs législatif et exécutif⁽³⁾.

En second lieu, cette prime aux sortants est contraire aux principes démocratiques les plus élémentaires, puisque son objectif est d'aider à la réélection des « élites » en place grâce au clientélisme.

Malheureusement la coupe n'est pas pleine, car en plus de ces dérives constitutionnelle et démocratique, la gestion de cette « réserve » est totalement exempte d'exemplarité⁽⁴⁾ et de transparence⁽⁵⁾.

Face à ce constat accablant et à la crise financière que nous traversons, le député René Dosièrre a logiquement proposé la suppression pure et simple de cet archaïsme bananier.

C'est tout le contraire qui arrive, nos élus préfèrent habiller ce « privilège » par une loi d'autofinancement... pour, toute honte bue, soi-disant moraliser⁽⁶⁾ la chose !

Question morale, je ne sais pas si le Général avait raison en traitant les français de « veaux », mais assurément les élus les prennent pour des c... Isn't it ?

Jean-Paul Krumbholz

1 - Il était de 98 millions d'euros en 2008.

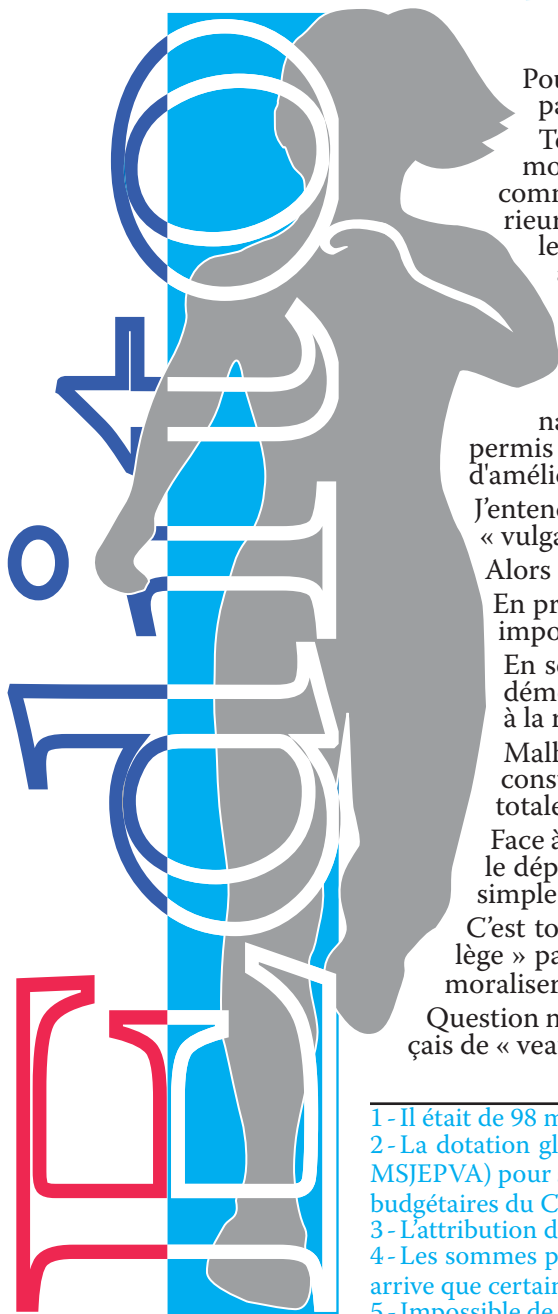
2 - La dotation globale aux fédérations sportives baisse de 6% au titre de 2013 (source MSJEPVA) pour s'élever à 91 millions d'euros (y compris participation des crédits extra-budgétaires du CNDS).

3 - L'attribution directe de deniers publics relève manifestement du pouvoir exécutif.

4 - Les sommes peuvent varier de 4 millions d'euros à zéro par député ou sénateur et il arrive que certains subventionnent leur propre cercle de réflexion politique

5 - Impossible de trouver sur les sites de l'assemblée nationale ou du sénat ces chiffres et leur utilisation.

6 - Mais en fait pour la fixer dans le marbre.





SNAPS

n° 93

Actualité.....	03 - 08
<i>Le MSJEPVA sans vision politique.....</i>	<i>03 - 08</i>
Conseil National	08 - 17
<i>Présentation et déroulement.....</i>	<i>09 - 11</i>
<i>Motion missions et positionnement des PTP sport</i>	<i>12</i>
<i>Adresse au Président de la République et réponses</i>	<i>13 - 15</i>
<i>Motion formation certification de l'encadrement des APS</i>	<i>16</i>
<i>Impressions de participant</i>	<i>17</i>
Corpo	29
<i>Présentation section SNAPS Basse Normandie.....</i>	<i>18</i>
<i>Foire Aux Questions (F.A.Q.).....</i>	<i>19 - 21</i>
<i>Sur le front des C.A.P.</i>	<i>22 - 23</i>
<i>Vos représentants au Conseil National.....</i>	<i>24 - 25</i>
<i>Index thématique</i>	<i>27 - 29</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Échelonnement indiciaire et montant de cotisation.....</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs régionaux.....	32



SNAPS Infos n° 93

Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, André Champion, Daniel Gaime, Caroline Jean, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould, Raphaël Millon

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime, Carolle Andraca, Laurence Benezit.

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n° : 3,81 euros - Abonnement: 15,24 euros

Dépôt légal décembre 2012 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



L'absence ministérielle de vision politique et structurelle et le reniement de l'engagement phare du Président de la République en matière de sport font du MSJEPVA le chantre du conservatisme. Tout l'opposé du changement annoncé.

Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Et la sœur Anne répondit : Je ne vois rien que la RGPP (rebaptisée MAP) qui poudroie et le MSJEPVA qui s'étiole !

Tout en faisant semblant d'ignorer la double promesse de F. Hollande de mettre un coup d'arrêt à la RGPP et d'insérer le ministère des sports au sein d'un pôle interministériel éducatif, V. Fourneyron, qui partage toujours « officiellement » la condamnation de la création de l'anachronique conglomerat administratif « santé-sport » où plutôt « SANTE-sport », s'était engagée :

- ☞ à ouvrir le chantier de la structuration nationale et territoriale du MSJEPVA dès les annonces gouvernementales de décentralisation sur les champs de son ministère ;
- ☞ à lancer avec les représentants des personnels une concertation sur les missions du ministère et de ses personnels ;
- ☞ à arrêter les souffrances infligées aux personnels par la RGPP et la RéATE en leur garantissant dorénavant le respect de leurs missions statutaires quelle que soit leur affectation.

Rien de tout cela n'a réellement vu le jour. Ni l'engagement de récréation (demandée par l'intersyndicale) d'un CTM SJEPVA spécifique, ni la mise en place d'un groupe de travail (demandé par le SNAPS) sur la situation de PTP sport ne sont à la hauteur des enjeux et espoirs créés par les promesses électorales.

C'est également le cas sur le plan budgétaire. Le PLF 2013 et sa traduction actuelle en termes de suppression de postes de PTP sport (difficile à évaluer en raison du refus de la ministre de se prononcer sur la tenue de concours de PS et CTPS) est potentiellement pire que la RGPP de ses prédécesseurs.

Nous saluerons tout de même la volonté de la ministre de vouloir doter toutes les régions d'un établissement public sport en partenariat avec les conseils régionaux et d'en finir avec l'usine à gaz créée par la précédente réforme des qualifications de l'encadrement du sport.

Dialogue social... Il faut être deux !

L'intersyndicale JS (UNSA, CGT, FSU et FO) reste soudée face au silence de la ministre.

Le boycott des CTM et CTR en cours commence à faire tache au sein d'un gouvernement qui a fait du dialogue social une de ses priorités.

Durant le 4^{ème} trimestre 2012, l'intersyndicale a accompagné son boycott d'un certain nombre d'actions :

- ☞ pétition en ligne pour la sortie des personnels du MSJEPVA

du SG et de la DRH des ministères dits « sociaux » ;

- ☞ boycott de la cérémonie de remise (17/10/12) du « label diversité » aux ministères dits « sociaux », par la totalité⁽¹⁾ des confédérations syndicales Santé et JS pour dénoncer la discrimination dont les personnels JS font l'objet ;

- ☞ départ⁽²⁾ de l'intersyndicale santé lors du CTM du 19/11/12, laissant M. Tou-

raine et V. Fourneyron présenter leurs budgets devant la seule CFDT ;

- ☞ audiences interfédérales auprès du groupe socialiste de l'Assemblée nationale et du groupe front de gauche du Sénat le 24/10/12 ;
- ☞ courrier au premier Ministre daté du 27/11/12 demandant une audience (voir en annexe).

Blocage toujours en cours...

La MAP remplace la RGPP Bonnet blanc et blanc...

Les directeurs de cabinet des

1 - Pas un seul représentant des personnels n'était présent.

2 - En soutien au mouvement JS.



MSJEPVA et MASS ont invité les syndicats à la présentation du concept de « Modernisation de l'Action Publique » (MAP) le 29/11/12.

Après la langue de bois habituelle lors de ce genre de présentation, les syndicats n'ont pas mâché leurs mots pour :

- ☞ dénoncer la manœuvre consistant à changer l'emballage et non les contenus.



La MAP ressemble à s'y méprendre à la RGPP ;

- ☞ imposer des négociations spécifiques au MSJEPVA et non sous l'égide du SG⁽³⁾ des ministères dits « sociaux » ;
- ☞ exiger des réponses aux questions de l'intersyndicale JS en préalable à la levée du boycott des comités techniques.

Les syndicats attendent dorénavant la confirmation d'une réunion MAP spécifique au MSJEPVA début 2013 pour enfin aborder la question de l'organisation future du MSJEPVA.

Le SNAPS finit par obtenir une audience auprès de la ministre

Après avoir été reçu successivement par le directeur de cabinet et le nouveau directeur des

sports, le SNAPS a fini par obtenir⁽⁴⁾ une audience auprès de la ministre le 19/12/12.

Malgré une écoute réelle, c'est l'incompréhension qui caractérise le bilan de ces audiences.

Celle-ci est liée au double sentiment que nos interlocuteurs ne maîtrisent ni les conditions réelles de travail des PTP sport, ni le contexte administratif et financier de leur propre organisa-

tion ministérielle.

Et s'adresse directement au Président de la République

En complément de l'action intersyndicale et face à l'absence totale de réponse gouvernementale relative à l'engagement présidentiel d'intégrer le ministère chargé des sports au sein d'un pôle éducatif, le conseil⁽⁵⁾ national du SNAPS a décidé d'écrire directement au Président de la République.

Cette adresse est intégralement reproduite en annexe de l'article consacré à notre CN, ainsi que les réponses en cascade de la Présidence de la République et de Matignon.

- 4- Cela fait plus de 10 ans que le SNAPS n'avait pas dû attendre aussi longtemps pour rencontrer le ou la ministre.
- 5- Réuni du 13 au 15/11/12 à Dijon.

Derrière le côté formel de ces réponses, le PR et le PM se sont engagés à étudier nos propositions et à nous tenir au courant.

Nous attendons donc impatiemment leur analyse et les suites qu'ils entendent donner aux engagements du Président de la République...

Sans se désintéresser des questions budgétaires. Le PLF 2013 pire que la RGPP 2012

Dossier malheureusement exemplaire des maladresses et cacophonies ministérielles.

Il est important de rappeler que, dans le cadre d'une déclinaison « olé-olé » de la LOLF, la ministre n'a pas de mission et programme⁽⁶⁾ propre. Son budget est éclaté en 2 missions et 3 programmes.

Mission « SJVA » comportant :

- ☞ Prog. 219 « sports » ;
- ☞ Prog. 163 « JVA ».

Mission « solidarité, insertion et égalité des chances » comportant :

- ☞ Prog. 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ».

Une lecture rapide pourrait laisser penser que l'annonce⁽⁷⁾ politique de la ministre faisant du MSJEPVA un ministère « semi-épargné » avec une perte de seulement 1,1% n'est pas loin de la réalité des chiffres réels :

- ☞ - 1,25%⁽⁸⁾ pour le prog. 124 ;

6- Qui en plus mélange allégrement les « ETPT », « ETP » et « postes »... sans doute pour rendre les documents encore un peu plus illisibles.

7- Dossier de presse du MSJEPVA du 2/10/12.

8- Chiffre que la DRH a décidé identique pour tous les ministères dits

3- Qui ne prêche que pour sa survie à n'importe quelle condition.



☞ - 1,54% pour le prog. 219⁽⁹⁾.

Mais, cela serait sans compter :

☞ le glissement de 500 agents⁽¹⁰⁾ (personnels administratifs de l'EN) sur 1 800 vers le ministère de la santé ;

☞ la précipitation de la ministre qui a tenu à annoncer « politiquement » que dès 2013 le dispositif « CTS » rendrait des postes... En oubliant que la RGPP avait prévu de les épargner jusqu'au 31/12/13.

L'annonce ministérielle de suppression de postes de CTS a donc quasiment doublé la contribution des PTP sport « nécessaire » à la « RGPP-MAP » au titre de 2013.

Malgré l'alerte du SNAPS⁽¹²⁾, le SG des ministères dits « sociaux » s'est bien gardé de prévenir la ministre, préférant discrètement recréer par circulaire⁽¹³⁾ 24 postes de CAS⁽¹⁴⁾ en DDI sans consultation syndicale, ni même arbitrage politique.

la non-ouverture d'un concours de PS en 2013.

La ministre a effectivement refusé de nous répondre à ce sujet lors de notre rencontre.

Outre la portée politique d'une telle décision, cette non-ouverture multiplierait les suppressions de postes⁽¹⁶⁾ de PTP sport sans commune mesure avec les chiffres annoncés...



La suppression des postes de CTS envisagée et l'éventualité de la non-ouverture d'un concours de PS rendraient, pour le coup, l'exercice 2013 bien pire que ce que prévoyait la RGPP.

Suppression de 23 CTS pour recréer des CAS en DDI. Erreur, maladresse, ou...

En effet, les effectifs cibles de CAS à échéance du 31/12/13 décidés⁽¹¹⁾ par le gouvernement précédent permettaient d'épargner les CTS :

☞ en supprimant 127 CAS en DDI sur 3 ans ;

☞ en créant 20 postes de CAS en DRJSCS dans le même temps.

« sociaux » sans tenir compte du soi-disant arbitrage gouvernemental en notre faveur.

9-La proportion de postes de PTP sport supprimés (formateurs) n'est pas aujourd'hui connue.

10-Actuellement en détachement dans les corps de la santé pour bénéficier des indemnités « santé » et qui quitteront définitivement la sphère JS, s'ils choisissent l'intégration.

11-Par opposition à la RGPP, le SNAPS avait boycotté le CTPM (automne 2011) qui avait voté cette mesure.

Le SNAPS⁽¹⁵⁾ a interpellé la ministre pour qu'elle revienne sur cette décision « technocratique » en préservant les postes de CTS... Cette décision conditionne à bien des égards la réalité de l'autorité de la ministre et notre avenir.

Concours PS et CTPS 2013 La ministre refuse de répondre

Cette suppression de postes de CTS, qui est une 1^{ère} historique depuis leur création, pourrait être doublée d'une 2^{ème} faute :

12-Auprès de la ministre, du cabinet et de la DRH

13-Circulaire DRH/MIPEMS/12/411 parue le 31/12/12..

14-Celui-ci, comme la fonction publique et Bercy, ne « supporte » pas le statut des CT... pas assez administratif à leurs yeux.

15-Conformément à son mandat relatif à la sortie de nos collègues CAS des DDI.

Le SNAPS n'oublie pas le quotidien des PTP sport

Tout en rappelant systématiquement que l'avenir du MSJEPVA et de ses personnels est conditionné par notre sortie⁽¹⁷⁾ du SG des ministères dits « sociaux », le SNAPS n'en oublie pas pour autant la défense permanente des missions et des conditions de travail des PTP sport.

La synthèse des dossiers thématiques ci-dessous atteste de cette préoccupation quotidienne.

16-Les départs en retraite prévus sont bien supérieurs aux suppressions de postes annoncés.

17-L'erreur du regroupement « santé-sport » avait déjà été actée par le gouvernement précédent, sans toutefois aller jusqu'à détricoter le SG des ministères dits « sociaux » symbole de la RGPP.



Groupe de travail « missions des PTP sport »

A la demande du SNAPS, le directeur de cabinet de la ministre a créé un groupe de travail avec les syndicats sur les missions et conditions de travail des PTP sport.

Ce groupe de travail s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 6/12/12 pour faire le tour des dossiers et démarrera réellement ses travaux le 22/01/13.

Réécriture du décret PS Vaste chantier

Ce chantier à tiroirs et rebondissements⁽¹⁸⁾ couvre un champ assez vaste :

- ☞ la masterisation du concours (calqué sur celui des profs. d'EPS) ;
- ☞ la suppression des options CAS et CTS au concours (concours unique organisé autour de l'excellence dans une discipline sportive) ;
- ☞ la définition⁽¹⁹⁾ des missions techniques et pédagogiques du corps ;
- ☞ la refonte de la grille indiciaire en rapport avec la masterisation⁽²⁰⁾ et l'éventuelle suppression⁽²¹⁾ de la notation.

Positionnement et affectation des PTP sport

Le SNAPS, dans le cadre de la promesse de la ministre visant à garantir à tous les PTP sport le respect de leurs missions TP,

propose de redéfinir les fonctions des PTP sport.

Prenant acte de l'impossibilité pour la ministre d'intervenir sur les DDI, le conseil national du SNAPS propose de préciser au sein des décrets de PS et CTPS les fonctions sur lesquelles peuvent être nommés les collègues :

- ☞ chargé de mission de CTS auprès des fédérations et groupements sportifs ;
- ☞ chargé de mission auprès des chefs de service déconcentré⁽²²⁾ du ministère chargé des sports ;
- ☞ enseignant au sein des établissements relevant du ministère chargé des sports.

Abrogation pour les PTP de l'arrêté temps de travail en DRJSCS

Le SNAPS a demandé avec insistance à la ministre de modifier l'arrêté du 5/11/12 sur le temps de travail en DRJSCS.

Ce texte, publié après le départ de la DRH pour la préfecture de la Nièvre, faisait pourtant partie, pour le SNAPS, des textes que la ministre s'était engagée à geler lors de son arrivée.

Le SNAPS revendique que tous les PTP⁽²³⁾ sport relèvent de l'arrêté⁽²⁴⁾ JS du 28 décembre 2001 toujours en vigueur pour les PTP affectés en centrale et en établissement.

Le SNAPS en fait une question de principe puisque l'exclusion des CTS et CAS affectés en DRJSCS de l'application de l'arrêté spécifique JS de 2001 relève, de l'aveu même de l'ancienne DRH, d'une volonté de casser l'identité JS.

Chantier CTS Le calme avant...

Si le directeur des sports et le directeur de cabinet nous ont annoncé vouloir rouvrir le chantier, le groupe de travail sur les missions des PTP sport n'a pas encore évoqué le sujet.

Les bruits de couloir font état d'une volonté de relancer l'idée du service à compétence nationale.

Le SNAPS a rappelé à ses interlocuteurs que le dispositif CTS est le plus performant du MSJEPVA.

En effet, les menaces qui pèsent sur ce dispositif sont uniquement d'ordres politiques et technocratiques (même les opposants au dispositif louent l'investissement et la qualité du travail des CTS).

Le SNAPS a donc incité ses interlocuteurs à défendre politiquement ce dispositif, plutôt que de l'affaiblir, notamment en supprimant des postes, et les a mis en garde contre de faux remèdes qui sont parfois pires que le mal, surtout lorsque son existence n'est pas prouvée.

C'est dans ce contexte que le SNAPS a enfin été invité le 18/12/12 à une réunion, uniquement technique, sur l'outil « CTS-web ».

Le SNAPS a :

- ☞ fait part de ses doutes sur l'utilité de cet outil ;
- ☞ émis des réserves techniques ;
- ☞ dénoncé des irrégularités administratives.

18 - Un premier projet de décret était parti à la fonction publique et s'y est enlisé.

19 - Voir la motion adoptée par le SNAPS en annexe de l'article sur notre dernier CN.

20 - Réévaluation des 3 premiers échelons de la classe normale.

21 - Avancement unique (suppression du grand choix, choix et ancienneté) sur la base du choix accéléré pour les 3 derniers échelons de la classe normale.

22 - Cette dénomination exclut les DDI qui ne sont plus des services déconcentrés du MSJEPVA.

23 - Sauf les CAS affectés en DDI, qui ne font plus partie des dispositifs ministériels comme vient de le rappeler tout dernièrement le 1^{er} ministre.

24 - Portant application du décret 2000-815 du 25/08/00 relatif à l'ARTT aux personnels affectés dans les services et établissements relevant du ministère de la jeunesse et des sports.



La direction des sports a reconnu certaines difficultés dans l'expérimentation en cours et s'est engagée à réfléchir aux améliorations nécessaires avant d'envisager toute officialisation de cet outil.

Indemnités des PTP sport 2013 l'année du rattrapage ?

La ministre a été fort surprise d'apprendre que les indemnités de sujétion des PTP n'avaient augmenté que de 14% depuis leur intégration au sein de la DRH.

A titre de comparaison, les indemnités des inspecteurs ont augmenté de 44% sur la même période.

Le fait que la DRH ait souhaité sur la période supprimer les PTP et fusionner les inspecteurs JS avec ceux de la santé n'est pas étranger à cette « colossale » différence.

Le SNAPS a donc demandé à la ministre que 2013 soit l'année du rattrapage pour les PTP, y compris les contrats PO/HN.

Pour ces derniers, le groupe de travail sur les CT avait proposé unanimement de porter l'augmentation⁽²⁵⁾ de rémunération à 30% pour les EN et 50% pour les DTN.

Ces augmentations devraient également permettre de réduire l'écart avec les indemnités que perçoivent les agents nommés en centrale, qui n'ont fait qu'augmenter au fur et à mesure que la RGPP dévastait les services déconcentrés et établissements (le travail du bourreau a un prix).

Intégration des ANT Le SNAPS obtient gain de cause pour le concours de PS

Dans le cadre du plan d'intégration des agents non-titulaires (ANT), la DRH souhaitait que tous les concours d'accès à un corps de catégorie A soient identiques (un écrit d'admissibilité et un oral d'admission).

Ce souhait n'étant fondé sur aucun texte, le SNAPS a obtenu que le concours d'accès au corps des PS soit composé :

- ☞ d'un dossier RAEP⁽²⁶⁾ non noté comme admissibilité (classement en fonction de critères de recevabilité) ;
- ☞ d'un oral d'admission (seule cette note départagera les admissibles).

Ce concours devrait permettre à un grand nombre de nos collègues non-titulaires, principalement en contrat PO/HN ou en situation d'enseignant dans les établissements, d'intégrer le corps des PS.

Malheureusement, il n'en va pas de même pour les médecins JS. Ceux qui souhaiteraient intégrer un corps de médecin du ministère de la santé devront passer un concours constitué d'une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission (choix des syndicats représentatifs de ces corps).

Ces recrutements ne devraient avoir aucune répercussion sur les concours externes et internes classiques. Les postes mis aux concours réservés étant uniquement financés par la diminution des postes d'ANT, afin d'éviter la reconstitution de noyaux de précarité.

Le SNAPS, en plus de ces nombreux chantiers ministériels, œuvre également à la modernisation du partenariat institutionnel entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre que nous avons rencontré le Président du CNOSF le 19/12/12. Nous lui avons fait part, comme à la ministre, des propositions suivantes :

- ☞ revendication d'un siège au sein du futur Conseil national du sport en tant que représentant des personnels du ministère chargé des sports ;
- ☞ réforme⁽²⁷⁾ de l'architecture des formations/certifications de l'encadrement TP des APS ;
- ☞ remplacement du désuet agrément sport par une habilitation⁽²⁸⁾ éducative des clubs sportifs ;
- ☞ maintien des APS au sein la clause de compétence générale des collectivités territoriales ;
- ☞ retour à un Creps par région sous la forme d'un EPRS⁽²⁹⁾.

Le SNAPS a également rappelé à ces deux interlocuteurs que l'avenir des structures qu'ils dirigent, tout comme celui des PTP sport, passait par la qualité du partenariat qui les lie.

Jean-Paul Krumbholz

27 - Voir notre motion sur le sujet adoptée lors de notre dernier CN à Dijon (annexée à l'article consacré au CN).

28 - Voir notre motion à ce sujet parue dans le n°91 de SNAPS/Infos.

29 - Etablissement public régional du sport calqué sur le statut des lycées (EPL).

25 - Celle-ci est aujourd'hui autour de 15% pour un EN et 25% pour un DTN.

26 - Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.



Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07.
Paris, le 27 novembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

L'interfédérale Jeunesse et Sports (UNSA Education, FSU, CGT et Cartel FO Jeunesse et Sports) qui représente 90% des personnels du ministère des Sports, jeunesse, Education populaire et de la Vie associative, a tenté à plusieurs reprises depuis juillet dernier de ré-ouvrir le dialogue social avec Mme Valérie Fourneyron.

En juillet dernier, puis au cours de l'été et de nouveau lors de la rencontre du 18 septembre, l'interfédérale a proposé à Mme la ministre l'ouverture de véritables négociations sous la forme d'un groupe de travail permettant d'évoquer l'avenir de l'organisation et du fonctionnement de notre ministère (administration centrale, services déconcentrés et établissements).

Il n'a pas été donné suite à cette demande de groupe de travail, condition pourtant élémentaire d'un dialogue social, en contradiction avec la volonté gouvernementale qui dit vouloir le promouvoir. Cela a créé une situation de blocage qui perdure maintenant depuis six mois. Cela s'est encore traduit récemment par le boycott par 4 organisations syndicales sur 5, tant du versant SJEPVA que du versant Santé, du comité technique ministériel (CTM) commun du 19 novembre que présidaient en commun Mme Touraine et Mme Fourneyron.

Pendant ce temps, les personnels continuent à souffrir et sont en attente de réponses portées par leurs représentants. Or, contrairement aux règles du dialogue social, Madame Fourneyron a apporté des éléments de réponse, mais dans d'autres lieux et devant d'autres interlocuteurs que les représentants des organisations syndicales représentatives. Ces éléments de réponse, même s'ils peuvent ne pas tous nous convenir en l'état, méritent débat.

Le blocage actuel du dialogue social pourrait trouver une issue en créant dans des délais raisonnables ce groupe de travail que nous demandons depuis des mois. Cela ne supprimera pas pour autant tous les points de conflits, mais cela permettrait d'en débattre et de reprendre le dialogue.

Nous vous le demandons une nouvelle fois solennellement en tant que chef du gouvernement et attendons une réponse prochaine pour nous permettre d'en rendre compte aux personnels.

L'interfédérale demande à vous rencontrer rapidement à ce sujet afin de déterminer ensemble un protocole de discussion avec Mme la Ministre.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Richard Béraud
Secrétaire général de la
FERC-CGT

Hubert Raguin
Secrétaire général de la
FNECFP-FO

Bernadette Groison
Secrétaire générale de
la FSU

Laurent Escure
Secrétaire général de
l'UNSA Education



Le conseil national des 13, 14 et 15 novembre 2012 à Dijon

Les 13, 14 et 15 novembre derniers avait lieu notre conseil national, au Creps de Dijon. Une bonne vingtaine de collègues membres du CN, dont plusieurs secrétaires régionaux, étaient présents à l'ouverture du conseil, ainsi qu'une collègue de la Drôme, invitée car désireuse de s'investir au SNAPS (vous trouverez son témoignage comme « candidate » de ce CN en annexe).

En ouverture du CN et après un rapide tour de table, le secrétaire général, Jean-Paul Krumbholz, présente une revue de l'actualité ministérielle. Celle-ci est bien sur très centrée sur :

- ☞ l'absence de réponse du gouvernement concernant la mise en place du Pôle Educatif promis par le Président de la République ;
- ☞ le blocage du dialogue social que ce silence provoque ;
- ☞ l'avenir du MSJEPVA et de ses personnels qui reste compromis par notre positionnement

anachronique au sein du secrétariat général des ministères dits « sociaux » et qui nous cantonne de plus en plus au champ de la réparation sociale.

Vous retrouverez les éléments détaillés de cette présentation dans l'article actualité de ce numéro.

Cette présentation est suivie d'une discussion, notamment sur :

- ☞ la masterisation du concours PS et ses conséquences ;
- ☞ le dossier « contrôle-inspection » très sensible au sein des DDCS et DDCSPP (décentralisation ou non, positionnement des inspecteurs, confusion entre missions sport et JEPVA, etc.) ;
- ☞ le futur rôle des collectivités territoriales sur le champ du sport dans les projets de décentralisation ;
- ☞ le flou des orientations ministérielles.

Quelques témoignages concrets illustrent les difficultés quotidiennes

des collègues :

- ☞ un collègue donne l'exemple du harcèlement dont il est victime afin qu'il accepte l'autorité du chef de pôle, qui souhaite le cantonner à la rédaction de courrier pour le seul plaisir de lui faire refaire ultérieurement ;
- ☞ le conflit d'intérêt que provoque l'implication des PTP sport dans l'habilitation des formations JS alors qu'ils sont statutairement formateurs. Le débat permet à l'assistance de se rendre compte que notre statut d'expert technique et pédagogique est souvent incompatible avec les missions administratives que l'on tente de nous obliger à assumer ;
- ☞ difficultés à obtenir la notification individuelle du montant indemnitaire au titre de 2013. Beaucoup de collègues n'avaient pas noté que le montant délégué aux chefs de service était passé de 107 à 114 %





du montant statutaire pour les PS et CTPS ;

- ☞ difficultés à gérer les CET : plusieurs services déconcentrés refusent d'indemniser les jours versés sur les CET ou en limitent la possibilité à quelques jours ;
- ☞ l'existence maintenue de notre droit spécifique à 5 jours de formation annuelle à l'initiative de l'agent ;
- ☞ la disparition progressive des frais de déplacements et les disparités que cela engendre entre les territoires, services et fonctions.

En fin de soirée, les différents groupes de travail sont présentés aux membres du CN :

- ☞ nouvelle organisation du ministère au sein d'un pôle éducatif : propositions structurelles et de pilotage de nos missions technico-pédagogiques ;
- ☞ formation - habilitation - certification à l'encadrement technico-pédagogique des APS : meilleure prise en compte des certifications fédérales et suppression du BP disciplinaire ;
- ☞ missions des PTP : propositions de modifications du décret régissant nos missions.

Les 14 et 15/11/12 l'alternance de travail en groupes et en plénières permet d'adopter les 3 motions que vous trouverez intégralement en annexe.

Programme

Mardi 13 novembre :

- 14h00 Réunion du bureau national (jusqu'à 18h)
- 18h30 Arrivée des membres restants du CN, accueil puis installation
- 20h00 Ouverture du conseil national par le S.G - Présentation de l'actualité - Echanges en plénière
- 21h00 Présentation des thèmes du conseil national (jusqu'à 22h00)

Section Régionale de Bourgogne – DRJSCS de Dijon

- 14h30 Réunion syndicale ouverte à l'ensemble des PTP de la région
- 16h00 Réunion pour les syndiqués – réorganisation de la section régionale

Thèmes retenus (décision du BN du 2/10/12) :

- ☞ Nouvelle organisation du ministère au sein d'un pôle éducatif : Arrêter nos propositions structurelles et de pilotage des



Mercredi 14 Novembre :

- 09h00 Travaux en commission
- 11h00 Séance plénière - 1^{er} retour
- 14h00 Travaux en commission
- 16h30 Séance plénière – 2^{ème} retour
- 19h30 Soirée conviviale, repas au Creps

Jeudi 15 Novembre :

- 09h00 Travaux en commission
- 10h30 Séance plénière – Adoption des motions
- 12h30 Clôture du CN

missions technico-pédagogiques (CJ)

- ☞ Formation - habilitation - certification à l'encadrement technico-pédagogique des APS : Revisiter nos mandats sur la base d'une meilleure prise en compte des certifications fédérales et d'une suppression du BP disciplinaire (JPK)
- ☞ Missions des PTP : Réaliser un mandat sur les missions des PTP

Caroline Jean



Le SNAPS en Bourgogne

Des nouvelles du CREPS de Bourgogne

Pour ceux qui ne le connaissent pas, le Creps de Dijon est situé dans un parc de 26 hectares ; il accueille 273 sportifs et 14 pôles. A noter parmi ses nombreuses installations sportives, un stand de tir à l'arc de 70 et 90 m, et même un anneau de 400 m pour le roller !

Environ 1 000 stagiaires sur l'année y sont formés aux métiers de l'encadrement du sport. Nous avons pris la température locale auprès d'un de ses formateurs.

Comme de nombreux collègues, il regrette la réforme des BPJEPS : le manque d'un véritable socle commun, le trop peu de transversalité des UC et d'équivalences avec le STAPS, l'individualisation difficile à mettre en oeuvre sont autant d'obstacles pour un bon déroulement des formations.

L'attitude de certains organismes privés est aussi pointée du doigt : peu regardants sur les pré-requis, n'effectuant pas toujours les contenus de formation annoncés, parfois même sans planning, on y dénote une attitude trop commerciale. La multiplication de ces organismes a entraîné un saupoudrage des aides de la région, au détriment de la qualité des

formations et par conséquent au détriment des stagiaires !

Rencontre avec la section régionale SNAPS de Bourgogne

La section SNAPS de Bourgogne compte 16 syndiqués pour 2012. Dans cette belle région, entre autres vinicole, se trouvent 4 DDI (DDS-CPP de l'Yonne et de la Nièvre, DDSCS de Côte d'Or et de Saône et Loire), le CREPS et une DRJSCS, soit environ 79 PTP. Petit soucis, la section SNAPS Bourgogne n'a plus de secrétaire régional !

C'est dans le cadre du conseil national à Dijon que nous avons profité d'aller à la rencontre de nos collègues bourguignons. Une réunion syndicale ouverte à tous, mise en place avec l'aide de Maé Douablin, d'un collègue Bourguignon et de Jean-Paul Krumbholz, a donc démarré ce jeudi après-midi avec une quinzaine de collègues. Sont passées en revue les actualités ministérielles, les différentes audiences du SNAPS et les actions possibles pour les PTP. S'en suit un débat sur :

- ☞ l'avenir des DDI,
- ☞ le sentiment d'abandon du DR,
- ☞ la suppression des postes de CTS en fédération,
- ☞ CTS web.

Les collègues dénoncent l'administratisation et "l'orassamisation"

de leurs missions, le problème des frais de déplacement et la reprise de missions des inspecteurs (ex.ACM). Jean-Paul Krumbholz insiste sur le fait qu'il faut revenir à nos missions de PTP et absolument garder du face-à-face pédagogique ; les PTP sont la richesse du ministère. Il lance un pavé dans la marre : "Vous savez combien ça vaut la pédagogie ?".

De nombreuses autres questions sont discutées comme les indemnités, la PFR, la question des médecins JS, le concours des PS, l'article 10 maintenu grâce aux négociations du SNAPS, etc.

En deuxième partie de réunion, dédiée à la section régionale, il est redit combien il est important que des collègues représentant notre métier et le SNAPS siègent aux CTR et CTD. Le fait aussi qu'il faut mieux avoir un appareil syndical organisé, même fonctionnant à minima, avant qu'un problème explose. Pour info, plus les gens sont hauts placés dans la fonction publique (et donc connaissent son fonctionnement), plus ils sont syndiqués ! Cela se vérifie à J&S ; les directeurs et inspecteurs ont un très fort de syndicalisation, pas loin du double du nôtre. A méditer...

Caroline Jean





Motion pour la préservation des missions techniques et pédagogiques du Ministère chargé des sports. Missions qui constituent sa légitimité.

Considérant les conséquences délétères générées par les errements successifs de la « Réforme de l'Etat » (RGPP et RéATE) sur la mise en œuvre des missions du ministère chargé des sports ;

Considérant que les missions statutaires des conseillers techniques et pédagogiques sport (professeurs de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs) constituent le moyen essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques¹ résultant de la responsabilité éducatrice de l'Etat dans le champ du sport ;

Le Conseil national du SNAPS revendique la prise en compte des amendements suivants, destinés à préciser et protéger les missions et fonctions exercées par les personnels techniques et pédagogiques dans les décrets constitutifs de leurs corps (professeur de sport et conseiller technique et pédagogique supérieur).

Pour les Professeurs de sport

(Décret n°85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport) :

Art.3 : Les professeurs de sport exercent dans le domaine des activités physiques et sportives les missions techniques et pédagogiques suivantes :

- a) L'enseignement, l'entraînement des APS ;
- b) La formation des cadres : enseignement, conception, coordination, évaluation, certification ;
- c) La détection, le renouvellement et l'entraînement de l'élite sportive ;
- d) L'expérimentation et la recherche dans les domaines techniques et pédagogiques ;
- e) La responsabilité et la conduite de projet intégrant la coordination d'équipes ;
- f) Le conseil, l'accompagnement et le soutien de l'action des services et établissements de l'Etat et des opérateurs des APS.

Art. 3 bis : Les professeurs de sport exercent les fonctions suivantes dans le respect des missions de leur corps :

- Chargé de mission de CTS auprès des fédérations et groupements sportifs ;
- Chargé de mission auprès des chefs de service déconcentré du ministère chargé des sports ;
- Enseignant au sein des établissements relevant du ministère chargé des sports.

Pour les Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

(Décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs) :

Art. 3 bis : Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (domaine du sport) exercent les fonctions suivantes dans le respect des missions de leur corps :

- Chargé de mission de CTS auprès des fédérations et groupements sportifs ;
- Chargé de mission auprès des chefs de service déconcentré du ministère chargé des sports ;
- Enseignant au sein des établissements relevant du ministère chargés des sports.

¹ A l'exception de l'EPS qui relève du MEN ou des ministères de tutelles des établissements d'enseignements spécialisés.



Intégration du MSJEPVA au sein d'un pôle interministériel éducatif Le SNAPS s'adresse directement au Président de la République

Monsieur le Président,

Lors de la campagne présidentielle du printemps dernier, votre analyse, que nous avons pleinement partagée, était sans appel sur le positionnement contre nature du ministère chargé des sports au sein de la réparation sociale. Votre seul discours dédié au sport à Créteil le 11 février dernier précisait d'ailleurs :

- *« cette administration qui faisait la fierté du milieu sportif, la Direction départementale de la jeunesse et des sports qui développait l'éducation populaire, cet échelon indispensable de la vie administrative, a été purement et simplement rayée de la carte, fondue dans je ne sais quelle direction » ;*
- *« Aujourd'hui, la politique sportive, c'est la RGPP, c'est-à-dire en définitive l'ajustement budgétaire ».*

Vous avez articulé votre engagement de redressement de la politique sportive de l'Etat *« D'abord, autour d'un ministère des Sports qui devrait prendre toute sa légitimité intégré dans un grand pôle éducatif... »*.

Nous avons soutenu cet engagement qui a fait naître un grand espoir de changement.

Après six mois d'exercice, cet engagement d'intégration du ministère chargé des sports au sein d'un pôle éducatif est resté lettre morte. La situation est en tout point identique à celle que la RGPP et la RéATE ont façonnée avant votre arrivée. Pire, l'existence même d'un ministère chargé des sports de pleine autorité est plus que jamais menacée¹ et la désespérance des agents amplifiée par la non-réalisation de votre engagement.

Cette promesse de changement semble « échapper » à tous les étages gouvernementaux, qui se renvoient régulièrement la balle comme nos échanges avec la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative l'attestent. De ce fait, le dialogue social est en situation de blocage.

Pourtant, Monsieur le Président, la très grande majorité des acteurs du sport attend ce changement, qui serait une reconnaissance de son action et un levier considérable de développement des activités physiques et sportives.

C'est pourquoi nous vous demandons de réaffirmer de façon irréfutable et irrévocable la dimension éducative du sport :

- cette dimension et son ancrage historique, que votre prédécesseur a tenté de nier, fait pourtant de la France un pays pionnier et modèle en matière de gouvernance partenariale du sport ;
- l'unité et le développement d'une nation dépendent de sa politique éducatrice, le sport doit y participer ;
- des transversalités avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sont aujourd'hui incontournables (ouverture de l'école, réforme des rythmes scolaires, etc.).

Cet engagement politique fort ne peut que se concrétiser par une nouvelle structuration ministérielle, qui permettra de redonner leur fierté et leur dignité aux personnels qui ont fait la notoriété de cette administration :

- création d'un pôle interministériel éducatif regroupant au moins les MEN, MESR et MSJEPVA ;
- rattachement des personnels « jeunesse et sport » à la direction des ressources humaines interministérielle existante² spécialisée dans la gestion des personnels à vocation éducative, notamment les enseignants ;
- gestion unique des services déconcentrés au niveau régional (comme cela a déjà été fait au MEN) qui pourront être regroupés au sein des rectorats et de leurs antennes (inspections académiques) ou de certains établissements comme les CREPS ;
- cette nouvelle organisation permettra, dans le cadre budgétaire actuel contraint, de privilégier les missions et les personnels plutôt que les structures et les bâtiments.

Les personnels techniques et pédagogiques du ministère chargé des sports vous demandent de ne pas laisser les freins au changement dénaturer vos engagements et l'espoir qu'ils ont fait naître.

¹ La dispersion des forces, notamment au sein des DDCS et DDCSPP, et l'impossibilité pour les personnels d'assumer leurs missions statutaires au sein de l'anachronique et hétéroclite secrétariat général des ministères dits « sociaux » réduisent de jour en jour la surface et le rayonnement du ministère chargé des sports.

² DRH actuellement commune au MEN et MESR.



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

REC 14
15 JAN 2013

Monsieur Jean-Paul KRUMBHOLZ
Syndicat national des activités physiques et
sportives
Maison du sport français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13

Paris, le 21 DEC. 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

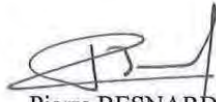
La correspondance que vous avez adressée au Président de la République lui est bien parvenue.

Monsieur François HOLLANDE m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer de toute l'attention portée à l'ensemble des réflexions que vous lui avez soumises, concernant les enjeux de la création d'un grand pôle éducatif dans notre pays. Comme vous le savez, durant sa campagne, le Chef de l'État s'est fermement engagé à placer l'éducation et la jeunesse au cœur des priorités de son mandat.

S'agissant des aspects d'organisation dans la conduite de ces politiques publiques, tant au niveau de l'administration centrale que de l'administration territoriale, je puis vous indiquer qu'il a été pris connaissance de vos observations. A la demande du Président de la République, j'ai transmis votre courrier à Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre, en lui demandant de procéder à un examen de votre intervention.

Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite qui sera réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre BESNARD

Référence à rappeler
PDR/SCP/E&A/A114894



PREMIER MINISTRE

Paris, le - 9 JAN, 2013

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/2 - PV
R021893.01.1

RECU 16
11 JAN 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Cabinet du Président de la République m'a fait part de votre correspondance relative à vos attentes concernant la refondation du réseau ministériel de la jeunesse et des sports.

Soyez assuré qu'il a été pris connaissance avec attention de votre démarche et des arguments que vous formulez.

Votre correspondance a été transmise à Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en lui demandant d'en prescrire un examen attentif.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Jean-Pierre GUÉRIN
Chef de Cabinet

Monsieur Jean-Paul KRUMBHOLZ
Secrétaire général du Syndicat national des
activités physiques et sportives
Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13



MOTION FORMATION-CERTIFICATION

V. Fourneyron, ministre chargée des sports, a annoncé la réouverture du chantier sur la formation et la certification de l'encadrement technico-pédagogique des APS.

Le SNAPS qui dénonce depuis une dizaine d'années l'usine à gaz, issue de la création hasardeuse du BPJEPS, se réjouit de cette décision et revisite ses mandats pour faire valoir le point de vue des formateurs-experts.

Avant propos

Tous les Personnels Techniques et Pédagogique (PTP) sport du MSJEPVA, quelle que soit leur affectation, sont potentiellement formateurs, ils exercent cette mission dans le cadre :

- des formations d'Etat du ministère chargé des sports organisées dans ses établissements nationaux ;
- des formations fédérales ;
- des organismes conventionnés avec les services et établissements du ministère ou les fédérations sportives agréées.

Tous les services déconcentrés du ministère chargé des sports contribuent et participent à la mise en œuvre de ces formations en tant qu'antennes des établissements de ce ministère.

Architecture globale

Le SNAPS propose de revenir à un accès progressif aux diplômes du ministère chargé des sports, permettant l'encadrement des APS contre rémunération : l'accès à une formation de niveau III nécessite la possession d'un diplôme de niveau IV ou son équivalence et l'accès à une formation de niveau II nécessite l'obtention du diplôme de niveau III ou son équivalence.

Le SNAPS propose d'intégrer à la délégation la formation et certification de l'encadrement technico-pédagogique de niveau IV des disciplines pour lesquelles la fédération sportive a reçu délégation. Il devra être précisé dans la convention d'objectifs arrêtée entre le ministère et la fédération que la mise en place de cette prérogative relève de la responsabilité du DTN. Pour les disciplines sans DTN, le ministère éditera un cahier des charges précis à destination des fédérations délégataires de ces disciplines.

Cet élargissement de la délégation aux fédérations sportives fera naturellement disparaître les BPJEPS disciplinaires. Seuls les BPJEPS pluridisciplinaires ou spécifiques à des publics spécifiques seront conservés (une nouvelle simplification est souhaitable).

La délégation étant limitée au niveau IV, le dispositif DEJEPS-DESJEPS doit être conservé jusqu'à une éventuelle harmonisation entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère chargé des sports.

Modalités de gestion du dispositif

Afin de prévenir des situations de conflit d'intérêts, les PTP sport, en tant que formateurs, ne peuvent pas se voir confier l'habilitation de formation (sauf s'ils renoncent à leur statut de formateur dans le cadre d'un emploi fonctionnel qui inclut l'habilitation de formation).

Les formations mises en place par les établissements du ministère chargé des sports doivent dorénavant être habilitées de droit dès lors qu'elles s'inscrivent dans un plan régional ou national de formation arrêté par le ministère chargé des sports.

L'habilitation des organismes ne relevant pas du ministère chargé des sports doit s'apprécier en opportunité (analyse au regard de l'offre de formation et des garanties pédagogiques apportées).



Une jeune collègue participe pour la 1^{ère} fois au CN du SNAPS. Elle nous fait part de ses impressions.

Lors de la préparation au concours du professorat, j'ai rencontré un collègue membre du bureau national du SNAPS qui nous a fait partager ses expériences en tant que représentant syndical. La défense de notre corps et de nos prérogatives m'est alors apparue comme nécessaire mais non urgente. En effet, j'envisageais dans un premier temps d'adhérer au SNAPS et seulement dans un second temps m'investir, après avoir acquis de l'expérience dans le métier.

Lors du choix de l'affectation, j'ai choisi d'aller en DDCCS malgré le contexte de la RGPP. Je pensais que les professeurs de sport étaient confrontés aux mêmes difficultés qu'ils soient en DDI, en DR ou en établissements. Je n'avais pas totalement tort !

Dès les premières semaines de prise de fonction, j'ai réalisé que notre statut et nos missions étaient mis à mal. En échangeant avec les autres collègues stagiaires, je me suis rendue compte qu'ailleurs cela pouvait être pire voire très dangereux. Par exemple, certains directeurs « interdisent » aux collègues d'aller sur le terrain et les « invitent » à adopter des horaires de bureau.

Dieu merci je ne suis pas (encore ?...) dans ce cas de figure. Cependant ma responsabilité et mon autonomie de professeur de sport sont quotidiennement et petit à petit mises à mal, de manière discrète et anodine. À terme, ce grignotage est susceptible de faire disparaître les spécificités de notre fonction. J'ai donc contacté très

vite mon collègue du bureau national pour me conseiller et me guider afin de naviguer dans ces eaux troubles.

Un fait majeur survenu lors de la commission de titularisation a précipité les choses. Ainsi, il m'a été reproché de refuser d'assumer des missions qui ne relèvent pas des prérogatives d'un professeur de sport (sic!).

Cet événement a été le déclic pour :

- 1°) défendre plus activement mon statut et mes prérogatives de professeur de sport ;
- 2°) m'investir activement au sein du SNAPS pour défendre le statut et les prérogatives du corps auquel j'ai choisi d'appartenir.

Me reposer sur le SNAPS pour la lutte quotidienne de nos droits ; les contacter uniquement lorsque je suis personnellement concernée ; les laisser se battre pour l'exercice de mes missions sans moi-même m'impliquer ne me convenait pas. J'ai en effet pris conscience qu'il est de ma responsabilité de préserver notre beau métier. Chacun, à son niveau, où qu'il soit, apporte sa pierre à l'édifice aussi petite soit elle.

C'est ainsi qu'avec le soutien des collègues syndicalistes et notamment celui de la secrétaire régionale, j'ai intégré la section régionale du SNAPS. La secrétaire régionale m'a invitée à l'accompagner lors du Conseil national de novembre dernier à Dijon. Cette participation a été très enrichissante à deux niveaux :

1°) Rencontre des membres du bureau et conseil national et travail à leur côté.

J'ai pu assister et participer aux grands projets et actions d'actualité. Cela m'a permis de constater le degré de finesse des collègues dans la connaissance de nos statuts, et de prendre conscience du chemin qu'il me reste à parcourir pour être une représentante syndicale efficace et pertinente.

Cela m'a également permis de prendre conscience du degré de danger qui entoure notre profession et de la nécessité de s'investir pleinement et surtout de suite.

2°) Echanges entre collègues : partage d'expériences professionnelles stricto sensu et partage d'expériences de situations de défense de nos statuts.

Je ne vous cache pas que ces partages m'ont beaucoup apporté en termes d'outils mais surtout cela m'a permis de recharger mes batteries pour repartir de plus belle à la reconquête de nos droits !!

Je souhaite aujourd'hui apporter mon humble contribution mais surtout je souhaite l'apporter pour demain et pour les futures promotions de professeurs de sport à qui nous transmettrons le flambeau.



Pascale Khattar

La section régionale de Basse-Normandie

Pourquoi présenter une section régionale ? La demande du bureau national m'a un peu surpris au premier abord, mais l'idée de parler dans SNAPS Infos d'un fonctionnement syndical local m'est apparue comme l'occasion de mettre en lumière l'autre réalité de notre quotidien. A savoir après « l'absorption » et « la transmission » des informations nationales : la vie dans les services.

Présentation

La section régionale est notre section, c'est l'espace permettant à chacun de s'exprimer, de critiquer, de participer... au fonctionnement de « son » service et à la défense de « ses » droits. L'intérêt de cet article réside donc dans le sens que chacun peut donner à son engagement et dans la manière qu'il a de défendre ses missions au quotidien et la façon de les conduire.

La section de Basse-Normandie en quelques chiffres

Avec une quarantaine de collègues PTP sport répartis entre la DRJSCS, deux DDCS et une DDCSPP, la Basse-Normandie fait partie des petites régions en termes d'effectifs.

14 collègues sont membres du SNAPS (soit 35% de taux de syndicalisation).

Fonctionnement et place de la section régionale

Récent secrétaire régional, je prends la suite d'un collègue ancien membre du bureau national dont le départ à la retraite approche à grands pas. Ma prise de fonction se fait donc en tuilage, permettant ainsi la transmission d'une base de connaissance et la maîtrise progressive de notre culture. Débuter dans ces conditions facilite grandement la tâche ! Ceci est d'autant plus appréciable que mes missions de CTR font que

ma présence physique au sein du service est sporadique.

Les moments statutaires et formels de vie de la section sont relativement rares puisqu'ils consistent généralement en un congrès annuel, voir une réunion d'informations à titre exceptionnel lorsque par exemple un membre du bureau national se rend en région.

La place de la section régionale tient surtout par la transmission de l'information, c'est un relai pour les questions des collègues et une source d'informations venant du national. La dynamique existe principalement par échanges de courriels ou entretiens téléphoniques.

La majorité des autres rencontres se fait par service (DR ou DD) et en tant que représentants du personnel. Une spécificité à la DRJSCS de Basse-Normandie est que les membres siégeant au comité technique sont quasi-exclusivement issus des syndicats des PTP sport. 3 sièges sur les 4 de l'UNSA sont occupés par des syndiqués du SNAPS (le siège restant étant occupé par une CEPJ du SEP) et les 2 sièges de la FSU par des syndiqués du SNEP. Cette originalité est un atout pour faire valoir les droits de nos corps et de notre métier, mais une difficulté pour représenter la

diversité des personnels exerçant à la DRJSCS.

L'agenda régional s'organise selon une trame de 4 comités techniques régionaux par an. Avant chaque CT le représentant UNSA et le représentant FSU rencontrent le directeur pour « dégrossir » les sujets à l'ordre du jour du CT. A la suite de cette rencontre informelle les représentants du personnel organisent une rencontre à l'attention de tous les personnels afin de faire remonter des problématiques des différents services et décident des avis qu'ils vont rendre sur les points soumis au comité technique. Le compte-rendu du CT est ensuite publié par écrit, nous n'organisons pas de réunion de bilan.

Reste qu'avec quelques mois de recul en tant que secrétaire régional ce qui me paraît primordial dans notre organisation c'est l'espace d'écoute qu'il crée et la transmission de l'information qu'il permet. Et ce n'est pas la quantité mais la pertinence du contenu et du choix des destinataires du message qui importe.



Lorrie Delattre

La F.A.Q. du trimestre

Découvrez cette nouvelle rubrique du SNAPS Infos ; quelques extraits de vos questions et de nos réponses ! Tout cela est en ligne, à votre disposition, sur votre accès réservé syndiqués, rubrique "F.A.Q." sur votre site web dédié www.snaps.unsa-education.org

Bonjour,

Nous nous permettons de vous solliciter suite à l'annonce du projet de règlement intérieur de notre DDCSPP qui vise à faire "badger" les personnels techniques et pédagogiques.

Au-delà des inquiétudes concernant l'avenir de nos missions, déjà exprimées auprès de notre directrice, nous ne souhaitons pas céder sur cette obligation de pointage qui, pour le moment, est en contradiction avec les textes en vigueur.

Fort de votre expérience, serait-il possible de nous donner un avis sur le projet de courrier ci-joint?

Dans l'attente de pouvoir vous lire,

Cordialement, le personnel JS de la DDCSPP

Cher(e)s collègues,

Votre projet de courrier est très bien et suffisant. Il faut toutefois y ajouter un paragraphe du type : "Comme vous le savez un règlement intérieur ne peut en aucun cas contredire ou revenir sur un texte de niveau supérieur ou une directive nationale. C'est pourquoi, en référence aux textes évoqués ci-dessus, les PTP sports et jeunesse du MSJEPVA quelle que soit leur affection ne peuvent être soumis à une obligation de badgeage. Si vous persistiez à insérer au sein du RI de la DDCSPP une disposition contraire, nous serions donc dans l'obligation de

considérer celle-ci comme nulle et non avenue."

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir d'autres informations ou pour intervenir auprès de votre directeur si cela s'avérait nécessaire.

Cordialement,

Le SNAPS

Bonjour, mon collègue ne comprend pas pourquoi il n'a pas changé d'échelon ? Les collègues promouvables passaient avant le 31/08/12, et après cette date c'est sur 2013??

En effet ton collègue était promouvable au grand choix au 01/03/12.

D'après nos informations il n'a pas obtenu cette promotion car il devait être trop jeune dans cet échelon.

S'il est passé, comme l'indique le tableau, au 7^{ème} échelon le 01/09/2009, il sera promuvable au 8^{ème} échelon, soit au choix le 01/09/2012 ou à l'ancienneté le 01/03/2013.

Les promotions concernant ces dates seront étudiées lors de la CAP du 07 mars 2013.

Cordialement,

Le SNAPS

Bonjour,

Ci-joint copie de la note de service reçue par les collègues relative à un retrait de jours RTT en raison d'arrêt maladie. Nous

voudrions bien savoir si elle s'applique au corps de professeur de sport au regard de l'article 10 du décret du 25 août 2000 du MJS et du décret 2009-1484 relatif aux DDI qui régit notre statut.

Malheureusement oui. La DRH ne veut rien entendre, même si pour les agents soumis à l'art.10, les jours ARTT ne sont pas générés par des heures supplémentaires, mais uniquement par une répartition de l'horaire normal (1607h année).

Nous reviendrons sur ce problème avec la DRH, mais cela prendra du temps (des urgences de niveau supérieur nous accablent en ce moment).

Cordialement,

Le SNAPS

Bonjour,

Pourriez-vous SVP m'adresser les textes de références relatifs aux droits à congés du professeur de sport ? 25 jours CA +10 RTT intégrés CA+10 RTT + 2 fractionnement

Est-ce qu'un règlement intérieur peut prévaloir sur une directive nationale statutaire ?

Merci de votre réponse, cordialement, une collègue de DDCS

Chère collègue, quelques précisions concernant "spécifiquement" les collègues affectés en DDCS et DDCSPP :

les DDCS et DDCSPP ne sont plus des services déconcentrés

du ministère chargé des sports (actuellement le MSJEPVA), mais des services déconcentrés du 1er ministre ;

☞ les textes statutaires concernant les PS et CTPS (décret statut, décret indemnités, etc.) s'appliquent aux collègues en DDI ;

☞ les textes réglementaires concernant les services déconcentrés du ministère chargé des sports ne s'appliquent plus au DDI ;

☞ pour les congés c'est donc l'arrêté DDI "temps de travail" et sa circulaire d'application qui vous régissent ;

☞ les 2 jours de fractionnement sont totalement indépendants de son affectation (droit général de la fonction publique).

Un règlement intérieur ne peut en aucun cas revenir sur un texte ou une décision ministérielle. Un RI ne peut que décliner les textes ou orientations ministériels et ne peut créer des règles que lorsqu'il n'existe aucun texte sur le sujet.

Tu trouveras, ci-joint :

☞ l'arrêté tps de W en DDI ;

☞ sa circulaire d'application et son annexe.

Tu peux aller chercher sur notre site l'article complet que nous avons fait sur le sujet dans le SNAPS/Infos n°87 p. 19 et 20.

Le passage de l'instruction qui répond à ta question est le suivant :

1.2.2. Dispositions spécifiques

Le temps de travail effectif des personnels soumis à ces dispositions spécifiques sera basé sur un décompte annuel de 208 jours de travail.

Les agents soumis au décompte en jours de leur durée de travail

se voient attribuer 20 jours de RTT.

Ces jours de RTT sont gérés comme des jours de congés. Toutefois, un calendrier collectif négocié avec les organisations syndicales représentatives et soumis à l'avis du CTP peut prévoir des journées de fermeture du service, prises sous la forme de jours de RTT ou de congés, en prenant en compte les missions et les situations particulières (ce qui est le cas des PTP qui travaillent ce jour là).

Cordialement,

Le SNAPS

Salut,

Je sais que les collègues en Centrale bénéficient de l'indemnité de résidence IDF = + 3% mais ont-ils également des indemnités de sujétion revalorisées ?

Si oui, quelle est l'explication ? Est-ce seulement valable au ministère ou sur toute l>IDF...

Merci d'avance et bon courage !

@ bientôt

Cher collègue, les taux de centrale sont dans l'annexe Note n°DRH/DRH1E/2012/302 du 12/06/12.

Malgré la transparence de l'information, le SNAPS dénonce la différence entre les agents affectés en centrale et les autres, comme 44% des indemnités des IJS en 4 ans pendant que nous avons eu que 14%...

Mais comme nous n'avons aucune chance de faire diminuer les indemnités ni de la centrale, ni des IJS... on ne peut que revendiquer l'augmentation des indemnités des PTP (services déconcentrés et établissements)

au regard du différentiel.

Cordialement,

Le SNAPS

Salut le Snaps,

Je souhaiterais connaître les procédures d'intégration (ou de détachement) dans le corps de Professeur de Sport, pour une collègue CEPJ.

Elle dispose d'une maîtrise STAPS. Actuellement elle est en poste chez nous à la DDCS (officiellement sur un poste CEPJ) et occupe des missions sport uniquement. Elle voudrait être intégrée dans le corps des Prof de Sport (ou détachée...). Comment faire à brève échéance ?

Merci pour ta réponse. A bientôt

Cher collègue, cette procédure est très compliquée et elle est très mal vue du ministère et du Snaps.

Toutefois, réglementairement, elle doit d'abord obtenir une nomination sur un poste de PS (avec changement d'affectation probable) accompagnée d'un détachement dans le corps des PS. Après c'est simple, l'intégration intervient au bout de 2 ans. Sinon, il faut passer le concours interne PS.

Cordialement,

Le SNAPS

Bonjour, pouvez-vous me communiquer plus d'informations relatives aux textes réglementaires concernant l'implication des personnels Jeunesse et Sports ainsi que pour leur rémunération en cas de participation aux jurys d'examens ?

Cher collègue, l'indemnisation ou la rémunération des PTP sport qui interviennent dans les formations et jurys a fait l'objet

de beaucoup de débats dans les services et au SNAPS.

Notre analyse, après beaucoup d'échanges est la suivante :

☞ le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 permet, mais n'oblige pas l'indemnisation des jurys et formateurs ;

☞ l'arrêté du 12 août 2011 différencie l'activité de jury (uniquement les membres du jury et non les experts auprès du jury) et les autres (formateurs, accompagnateurs VAE, experts, etc.). Les membres d'un jury sont indemnisés (art.1, ce n'est pas laissé au choix), les autres peuvent être indemnisés (cela dépend des accords entre le formateur, le responsable de la formation et le directeur du cadre).

L'arrêté étant spécifique au cadre des formations et certifications

sports, il prime sur le cadre général du décret (voir II de l'art. 4).

Notre position syndicale qui découle de cette analyse :

☞ les membres des jurys doivent être indemnisés (c'est la règle et la condition de leur indépendance). Sans indemnisation, le cadre est en droit de refuser d'être jury ;

☞ les formateurs ou experts sont indemnisés si les formations ou expertises interviennent en plus de leur charge de travail normale (voir le contrat d'objectifs pour les CAS et formateurs ou la lettre de missions pour les CTS).

Je reste à ta disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,
Le SNAPS



www.snaps.unsa-education.org

mgen.fr

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux 3,5 millions de personnes qu'elle protège.

95%

des cotisations reversées aux adhérents sous forme de prestations : bien plus qu'une mutuelle, la référence solidaire !

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 695 389, MGEN Via, n°441 922 002, MGEN Fira, n°440 383 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 501 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Sur le front des CAP

Après une rentrée marquée par le boycott de l'intersyndicale JS de tous les CTM sans exception, la première CAP des PS et CTPS aurait pu être l'occasion de renouer un dialogue social mal en point.

Malheureusement, en plus de l'aveu, la veille de la CAP, du groupe socialiste de l'Assemblée nationale que la ministre n'entendait pas respecter les engagements du Président de la République dans le domaine sportif, le cabinet nous gratifie de la sortie suivante juste avant la tenue de la CAP « il est préférable de bloquer des collègues en DDI plutôt que de les muter sur des postes vacants de CTS alors qu'ils sont attendus et seuls candidats en lisse ».

Ce choix incompréhensible, en plus d'être un revirement historique, traduit une méconnaissance totale des réalités de terrain, que les préfets masquent pour sauver leurs DDI en déshérence. La volonté du cabinet de renforcer les DDI au détriment des postes de formateurs et de CTS, qui sont d'ailleurs, pour la première fois de l'histoire, attaqués par la logique comptable de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), nouvelle figure de la RGPP, est totalement suicidaire.

Au boycott de tous les comités techniques ministériels, de la très grande majorité des comités techniques régionaux et parfois même des comités techniques des DDI, s'est ajouté en octobre 2012 le boycott de la CAP commune PS et CTPS (ce qui est un fait rarissime)...

La pression monte et le dialogue social ne s'améliore pas ! Pour le SNAPS, l'année 2012 s'est mal terminée avec des décisions et orientations encore pires que celles des gouvernements précédents en matière de gestion des personnels et de mise en danger du ministère des sports. En effet, l'ancienne majorité n'avait jamais osé toucher au dispositif unanimement reconnu des CTS. Le constat est malheureusement clair : les changements promis pendant la campagne présidentielle semblent oubliés, mais en plus, les déci-

sions en cours annoncent des jours très sombres pour notre ministère.



Les choix en matière d'orientation générale, d'effectifs, de politique indemnitaire sont aujourd'hui plus catastrophiques que ceux de « feu » la RGPP.

Ainsi, lors de la CAP reconvoquée le 6/11/12, le SNAPS a-t-il rappelé que l'affectation de tous les PTP sport à l'échelon

régional était indispensable à notre survie et que cette décision ne pourrait plus être repoussée longtemps. En effet, l'investissement ministériel dans des DDI s'apparente au tonneau des danaïdes et va contre le cours de l'histoire, d'autant que ces services ne relèvent plus de l'autorité de la ministre et ne sont plus en situation d'exercer véritablement les missions techniques et pédagogiques qui relèvent de sa compétence.

Lors de cette CAP, les signaux relayés par la DRH ont tous été négatifs :

- ☞ priorité aux DDI (qui refusent de plus en plus ouvertement d'assumer des missions techniques et pédagogiques « sport ») ;
- ☞ une DRH des ministères dits « sociaux » qui affiche la double prétention de mettre au pas les différents

cabinets sensés la diriger et d'administratise tous les personnels, n'ayant que faire de la réalisation de missions relevant du service public d'éducation ;

- ☞ confirmation de l'incapacité de la DRH à comprendre et maîtriser nos spécificités (ceux qui les connaissent au sein de la DRH étant priés de se taire), notamment nos missions et conditions d'emploi ;
- ☞ continuation d'une caricature de dialogue social. La DRH fait comprendre aux représentants des personnels qu'ils ont le droit de s'exprimer, mais qu'il ne sera de toute façon pas

tenu compte de leurs propositions (la DRH étant bien meilleure que tout le monde...).

Dans ce contexte difficile, 22 mutations ont malgré tout été proposées par la CAP du 6/11/12. Le SNAPS a, par ailleurs, dénoncé la géométrie très, trop, variable des dates d'affectation (voir la liste sur le site du SNAPS, actualité du 7/11/12).

Pour le SNAPS, le constat est clair, la DRH souhaite limiter le nombre de mutations. Qu'en sera-t-il en juin, si, en plus, les baisses d'effectifs de CTS et formateurs sont confirmées ? L'immobilisme qui risque d'en découler, et que ne manquera pas de dénoncer la DRH

pourrait gripper le système et donner de l'eau au moulin de ceux qui veulent la disparition de nos corps.

Le boycott de la CAP aura au moins permis au SNAPS d'interpeller la ministre et son cabinet sur les risques que l'abandon de la gestion des personnels à la DRH risquait d'engendrer pour l'avenir du MSJEPVA.

Les commissaires paritaires

Revendications du SNAPS

- ☞ Fin de la RGPP
- ☞ Sortie de la DRH des ministères dits « sociaux »
- ☞ Affectation des PTP au niveau régional (avec possibilité de missions locales)
- ☞ Reprise en main de la gestion des personnels par le ministère chargé des sports

DD75, le changement

A la DD 75, un changement important est enfin arrivé pour les personnels : la directrice et son adjointe viennent d'être remerciées pour leur management « inapproprié ».



Vos représentants élus au Conseil National du SNAPS



Nom - prénom: ANDRACA Carolle
Date de nais.: 7 août 1960
Grade: CTPS
Affection: DRJSCS d'Île de France (CTR de natation)
06 72 35 12 43
carolle.andraca@orange.fr

Nom - prénom: CHAMPION André
Date de nais.: 9 avril 1951
Grade: CTPS
Affection: DRJSCS d'Île de France (CTN de cyclotourisme)
06 43 36 04 30
a.champion@ffct.org



Nom - prénom: BAUDE Franck
Date de nais.: 28 octobre 1965
Grade: PS
Affection: DDCSPP Ariège (CAS)
06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr

Nom - prénom: DELAFOLIE Marie - Hélène
Date de nais.: 26 sept 1949
Grade: PS
Affection: DDCS de l'oise (CAS)
03 44 06 06 25
06 11 80 12 98
marie-helene.delafolie@oise.gouv.fr



Nom - prénom: BISSONNET Philippe
Date de nais.: 24 mars 1966
Grade: PS
Affection: CREPS de Bourges (pôle sport et handicap)
02 48 48 06 33
06 47 05 08 34
philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr

Nom - prénom: DELATTRE Lorrie
Date de nais.: 28 mai 1982
Grade: PS
Affection: DRJSCS de Basse-Normandie (CTR de canoë kayak)
Monsieur DELATTRE Lorrie
06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org



Nom - prénom: CABON Yves
Date de nais.: 10 février 1966
Grade: PS
Affection: DRJSCS Languedoc Roussillon (CAS)
04 67 10 14 35
06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

Nom - prénom: DOUABLIN Maé
Date de nais.: 3 juillet 1980
Grade: PS
Affection: DRJSCS Franche-Comté (CAS)
03 80 21 60 21
06 73 66 10 78
maerob2002@yahoo.fr



Nom - prénom: CARLON Richard
Date de nais.: 30 octobre 1963
Grade: CTPS
Affection: CREPS Toulouse (Formateur)
06 14 60 12 21
05 62 17 90 05
richard.carlon@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Nom - prénom: DUCLOZ Lionnel
Date de nais.: 24 novembre 1968
Grade: PS
Affection: DRJSCS Pays de la Loire (CTR de Football)
06.15.06.80.95
lio.duc@orange.fr



Nom - prénom: CARPENTIER Caroline
Date de nais.: 9 sept 1958
Grade: CTPS
Affection: DRJSCS d'Île de France (CTN de randonnée pédestre)
06 20 05 83 17
ccarpentier@ffrandonnee.fr

Nom - prénom: GEHIN Jean-Michel
Date de nais.: 7 février 1959
Grade: PS
Affection: CREPS de Lorraine (Formateur)
06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr





Nom - prénom: JEAN Caroline
Date de nais.: 6 avril 1976
Grade: PS
Affection: DRJSCS Pays de la Loire (CAS)
06 61 82 39 53
cjeansnaps@yahoo.fr

Nom - prénom: LERNOULD Claude
Date de nais.: 7 juin 1957
Grade: PS
Affection: DRJSCS d'Île de France (CTR d'équitation)
06 74 28 53 41
clernould@laposte.net



Nom - prénom: JEHANNE Alain
Date de nais.: 20 mars 1954
Grade: PS
Affection: DRJSCS de Basse-Normandie (CAS)
02 31 43 26 46
06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

Nom - prénom: MAUS Marie Annick
Date de nais.: 24 juillet 1962
Grade: PS
Affection: DDCS Morbihan (CAS)
02 97 46 29 36
06 74 17 29 64
mannick.maus@gmail.com



Nom - prénom: KRUMBHOLZ Jean-Paul
Date de nais.: 11 mai 1957
Grade: CTPS
Affection: Direction des sports
06 87 25 15 87
jpkrumbholz@free.fr

Nom - prénom: MILLION Raphaël
Date de nais.: 28 février 1971
Grade: PS
Affection: DRJSCS d'Île de France (CAS)
06 86 63 17 91
raphael.millon@drjscs.gouv.fr



Nom - prénom: LAMARQUE Marie - Isabelle
Date de nais.: 19 mars 1973
Grade: PS
Affection: DDCS des Landes (CAS)
06 30 36 23 75
marie.lamarque3@laposte.net

Nom - prénom: PETRE Bertrand
Date de nais.: 28 décembre 1967
Grade: PS
Affection: DDCSPP Loir-et-Cher (CAS)
02 54 90 97 35
06 14 39 58 04
bertrand.petre@loir-et-cher.gouv.fr



Nom - prénom: LE BELLEC Antoine
Date de nais.: 14 août 1981
Grade: PS
Affection: CREPS d'Aix, site de Vallon (Formateur)
06 48 99 33 69
lebellecantoine@yahoo.fr

Nom - prénom: SARTHOU-MOUTENGOU Alain
Date de nais.: 19 mars 1953
Grade: PS
Affection: CREPS de Bordeaux (Formateur)
06 07 82 19 96
alain.sarthou@wanadoo.fr



Nom - prénom: LECOMTE Franck
Date de nais.: 31 mai 1964
Grade: PS
Affection: ENVSN (Formateur)
02 97 30 30 30
06 14 41 81 71
f.lecomte3@wanadoo.fr

Nom - prénom: TALON Jean-François
Date de nais.: 10 juillet 1957
Grade: CTPS
Affection: DRJSCS IDF (CTR de voile)
01 48 42 48 38
06 80 20 15 19
jftalon@club-internet.fr





Et si plus d'1 million de personnes
soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77184 NOISIEL.
Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.

Illustration : Killoffer

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en
Délégations Départementales et également
dans les agences BRED Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture

Index thématique

Régulièrement, cette rubrique retrouve sa place dans nos parutions; Si, en effet, nos positions sont régulièrement martelées et argumentées, un récapitulatif de nos principaux écrits permet de re situer la genèse et la logique de nos propos;

ça va sans le dire, c'est mieux en l'écrivant; quelques extraits.

Architecture des corps, Professorat supérieur, Ingénieur de Sport

Masterisation du recrutement des professeurs et des agrégés, SNAPS Infos 80 pages 05 à 06.

Propositions de modification du décret n° 85-720, SNAPS Infos 77 par collectif de rédaction pages 17 à 20.

Concours CTPS, SNAPS Infos 76 page 05 par Jean-Paul Krumbholz.

Motion sur le statut des professeurs de sport, SNAPS Infos 75 page 20 par collectif de rédaction.

Concours interne CTPS, SNAPS Infos 74 pages 24 à 25 par J.E. Talon et J.P. Krumbholtz.

Le concours externe CTPS sport, SNAPS Infos 68 par page 18 Roland Genest et Christophe Debove.

La première promotion de CTPS hors classe, SNAPS Infos 66 page 29 par Jean-Paul Krumbholz.

Conseil national de Reims Atelier CTPS; SNAPS Infos 65 page 04 par Ludovic Martel, Jean-François Talon.

Promo D. Stolzenberg CTPS, SNAPS Infos 65 page 12 à 14 par Claude Lernoould.

Positionnement des CTPS, SNAPS Infos 63 page 16 par Jean-Paul Krumbholz.

CTPS, missions, concours, formation, SNAPS Infos 62 page 12 à 13 par collectif de rédaction.

Constitution du Corps Supérieur, SNAPS Infos 62 page 18 par Jean-Paul Krumbholz.

Dossier CTPS, analyse, SNAPS Infos 62 page 19 à 20 par Claude Lernoould.

Cahier spécial sortants

Le Qui sommes-nous ? SNAPS Infos 92 page 10.

Les revendications du SNAPS, SNAPS Infos 92 page 11.

Professeur de sport, un métier porteur de sens, SNAPS Infos 92 pages 12 à 13.

Formation professionnelle tout au long de la vie, SNAPS Infos 92 page 14.

Élaborer ses missions, SNAPS Infos 92 pages 15 à 16.

Les positions administratives du fonctionnaire, SNAPS Infos 92 pages 17 à 19.

Les secrets du bulletin de paye, SNAPS Infos 92 pages 20 à 21.

La carrière de professeur de sport, SNAPS Infos 92 pages 22 à 24.

Valider vos services antérieurs, SNAPS Infos 92 pages 25.

Nos publications, SNAPS Infos 92 pages 26.

Vous et le syndicalisme, SNAPS Infos 92 pages 28 à 06.

CAP

Sur le front des CAP 2012, SNAPS Infos 91 pages 26 à 28.

2011 La CAP des PS toujours debout La tempête fait rage... mais le SNAPS tient toujours le cap, SNAPS Infos 87 pages 24 à 29.

Europe

Le livre blanc du sport en Europe, SNAPS Infos 72 page 04 par G. Letessier.

Le modèle français dans la construction européenne, SNAPS Infos 68 page 17 par Gérard Letessier.

Conseil National: quel modèle européen d'organisation des institutions sportives ? SNAPS Infos 66 page 07 par Gérard Letessier.

Conseil National de Reims. L'Europe et nos métiers, SNAPS Infos 65 page 06 par Gérard Letessier.

L'Europe et nos métiers, SNAPS Infos 64 page 20 par Gérard Letessier.

L'Europe et nos métiers, SNAPS Infos 63 page 18 par Gérard Letessier.

Formation

Formation/certification de l'encadrement technique et pédagogique des APS FINALISONS... SNAPS Infos 79 pages

07 à 10 par C. Lernoould.

Le rapport Bertsch, les positions du CNOSE, SNAPS Infos 75 pages 05 à 06 par collectif de rédaction.

Motion pour les formations de demain, SNAPS Infos 75 page 21 par collectif de rédaction.

Évolution des formations qualifiantes et des diplômes, SNAPS Infos 73 pages 08 à 10 par D. Gaime.

Réforme des qualifications SNAPS Infos 71 pages 06 à 07 par Vincent Lavaliez.

BPJEPS où allons-nous ? SNAPS Infos 63 page 23 par Claude Lernoould et Daniel Gaime.

Individualisation des parcours de formation, SNAPS Infos 63 page 27 par Alain Jehanne.

Formation continue

Formation professionnelle tout au long de la vie On ne nous dit pas tout ! SNAPS Infos 79 pages 22 à 23 par A. Jehanne.

Une proposition mal inspirée pour la formation initiale, SNAPS Infos 77 pages 27 à 28 par A. Jehanne.

La formation professionnelle tout au long de la vie... SNAPS Infos 70 pages 25 à 26 Alain Jehanne.

La reconversion des sportifs de haut niveau, SNAPS Infos 70 pages 19 à 20 Gérard Letessier.

Formation à l'initiative de l'agent, SNAPS Infos 63 page 14 par Claude Lernoould.

Le métier de Professeur de Sport/concours

Défendre l'exercice des missions des professeurs de sport affectés en DDI , SNAPS Infos 81 pages 04 à 05 par C. Lernoould.

Les visiteurs, SNAPS Infos 77 pages 22 à 23 par C. Lernoould.

Élaborer ses missions, SNAPS Infos 76 pages 13 à 14 par C. Lernoould.

Insertion par le sport, SNAPS Infos 75 pages 07 à 10 par L. Martel.

Techniques du télétravail et travail nomade, SNAPS Infos 74 pages 22 à 23 par C. Lernould et A. Jehanne.

Où allons-nous ? SNAPS Infos 72 page 10.

Professeur de sport, un métier porteur de sens, SNAPS Infos 72 pages 11 à 12 par C. Lernould.

Motion « nos missions », SNAPS Infos 69 page 29 Collectif de rédaction.

Motion « concours externe CTPS », SNAPS Infos 69 page 30 Collectif de rédaction.

Élaboration de la lettre de mission des CTS, SNAPS Infos 69 page 03 Claude Lernould.

Instruction CTS, SNAPS Infos 68 pages 03 à 04 par Claude Lernould.

Instruction CTS : Le projet SNAPS, SNAPS Infos 67 page 03 par collectif de rédaction.

Ce n'est pas nous qui le disons, SNAPS Infos 66 page 19 par Gérard Letessier.

Décret relatif à l'exercice des missions de CTS, SNAPS Infos 66 page 24 à 26 par Jean-Paul Krumbholz.

Le décret CTS adopté, SNAPS Infos 65 page 19 par Jean-Paul Krumbholz.

Le dossier CTS conditionne l'avenir du dialogue social au sein du MJSVA ! SNAPS Infos 64 page 07 à 10 par Jean-Paul Krumbholz.

Repères méthodologiques pour le contrat d'objectifs, SNAPS Infos 64 page 11 à 12 par Claude Lernould.

Travaux du Conseil national de Nantes, SNAPS Infos 64 page 13 à 17 par collectif de rédaction.

Coup de gueule – Comment concilier un plan d'action... SNAPS Infos 63 page 08 par Daniel Dubois.

La loi ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, SNAPS Infos 62 page 10 à 11 par collectif de rédaction.

Dossier CTS, SNAPS Infos 62 page 22 à 29 par Jean-Paul Krumbholz.

Les motions du SNAPS

Libertés pédagogiques et autonomie d'organisation des PTP : Au-delà de l'analyse réglementaire, c'est le management qui reste problématique ! SNAPS Infos 91 pages 19 à 20.

Actualisation de notre mandat concer-

nant : L'habilitation éducative, SNAPS Infos 91 page 21.

Comment ancrer institutionnellement la mission éducatrice des APS ? SNAPS Infos 87 page 09.

Missions contrat d'objectifs et bilan; quelques repères, SNAPS Infos 87 pages 10 à 12.

« L'emploi-type » de conseiller technique et pédagogique sport, SNAPS Infos 87 pages 13 à 16.

Le SNAPS élabore une vision d'avenir pour les PTP sport d'État sur fond de capharnaüm ministériel, SNAPS Infos 85 pages 12 à 14.

Motion 2010 Une vision d'avenir dans la tempête, SNAPS Infos 83 pages 17 à 18.

Motion 2010 l'évolution de notre fonctionnement syndical, SNAPS Infos 83 page 17.

Motion masterisation, SNAPS Infos 81 pages 10 à 12.

Motion CAS 2009, SNAPS Infos 81 page 13.

Une opportunité dans la nuit ? SNAPS Infos 79 page 16.

Loi sur le Sport Encadrement des APS

Encadrement des APS (niv. III et II), SNAPS Infos 68 pages 13 à 14 par Gérard Letessier.

Encadrement des APS, SNAPS Infos 67 page 04 à 05 par Jean-Paul Krumbholz.

Quelles garanties institutionnelles pour permettre d'inscrire le sport dans une société éducative? SNAPS Infos 66 page 05 par collectif de rédaction.

Quelles évolutions de l'organisation nationale des activités sportives ? SNAPS Infos 66 page 06 par Claude Lernould.

Plan de développement du sport, SNAPS Infos 65 page 18 par Jean-Paul Krumbholz.

Chantiers réglementaires, SNAPS Infos 65 page 21 à 23 par Claude Lernould.

Après l'échec de la candidature de « Paris 2012 » Quel avenir pour le sport français ! SNAPS Infos 64 page 03 à 06 par Jean-Paul Krumbholz.

Dossier encadrement des APS, SNAPS Infos 62 page 14 à 17 par Jean-Paul Krumbholz.

Réforme de l'État Modernisation du Service Public et du Ministère

Dialogue social bloqué, SNAPS Infos 92 pages 03 à 05.

La ministre rate son entrée en s'inscrivant dans le cadre de la RGPP, SNAPS Infos 91 pages 03 à 08.

Le bouquet final ... la fin est proche... à moins que, SNAPS Infos 90 pages 03 à 05.

CTPC des DDI, Lettre du SGG aux préfets, SNAPS Infos 86 pages 15 à 17.

Le ministère des sports, un bateau ivre qui sombre dans l'indifférence générale, SNAPS Infos 86 pages 03 à 08 par Jean-Paul Krumbholz.

Les CT à nouveau en danger, SNAPS Infos 86 pages 21 à 23.

Notes sur la gouvernance des cadres techniques ; Nouvelle circulaire pour les cadres techniques, SNAPS Infos 86 pages 24 à 27.

La RGPP peut conduire au pire c'est arrivé à Marseille, SNAPS Infos 86 pages 18 à 20.

Aujourd'hui la RGPP, demain la PFR, SNAPS Infos 86 pages 09 à 10 par Jean-François Talon.

Ressources Humaines : vers une régionalisation des PTP sports ? SNAPS Infos 85 pages 17 à 18 par A. Le Bellec.

Le SNAPS écrit à la ministre des sports pour savoir si son autorité retrouvée est susceptible de sauver notre ministère, SNAPS Infos 85 pages 03 à 09.

Le ministère de la santé et des sports condamné, SNAPS Infos 83 page 24.

Sous le signe de l'expertise et de la performance sportive, SNAPS Infos 83 pages 22 à 23 par C. Lernould.

Le groupe de travail sur les CT relancé, SNAPS Infos 82 pages 03 à 10 par Jean-Paul Krumbholz.

RGPP1 RGPP2, SNAPS Infos 82 pages 03 à 10 par C. Lernould et Jean-Paul Krumbholz.

Un groupe de travail sur les... CT ! Composé de qui ? Pourquoi faire ? SNAPS Infos 81 pages 20 à 22 par Jean-Paul Krumbholz.

RGPP et REATE. On construit un pont... puis on cherche la rivière SNAPS Infos 81 page 03 par C. Lernould.

Fonction publique : 24 mois de boulever-

sements, SNAPS Infos 79 pages 19 à 21 par G. Letessier.

Droit à l'image collective (D.I.C.) : un détournement de fonds tout à fait individuel ! SNAPS Infos 79 pages 11 à 12 par G. Letessier.

Le sport est-il soluble dans la santé ? SNAPS Infos 78 pages 08 à 09 par G. Letessier.

Première conférence nationale du sport, SNAPS Infos 77 page 11 par G. Letessier.

Budget 2009 : des paroles aux actes, c'est le grand écart, SNAPS Infos 77 pages 12 à 14 par G. Letessier.

Une organisation au service de l'efficacité professionnelle, SNAPS Infos 77 page 16 par collectif de rédaction.

JO : et maintenant..., SNAPS Infos 76 page 06 par G. Letessier.

Trop ? Chers fonctionnaires, SNAPS Infos 76 pages 24 à 26 par S. Passard.

RGPP par, SNAPS Infos 76 pages 03 à 04 G. Letessier et C. Lernoùld.

Le point sur l'actualité de la RGPP, SNAPS Infos 75 pages 03 à 04 par C. Lernoùld.

De l'avenir des CREPS..., SNAPS Infos 75 page 22 par collectif de rédaction.

Le dialogue social nouveau est arrivé, SNAPS Infos 74 pages 03 à 05 par C. Lernoùld.

Le TGV de la RPPG a des ratées, SNAPS Infos 74 pages 06 à 07 par G. Letessier.

Le projet de loi de finances 2008, SNAPS Infos 73 pages 04 à 05 par C. Lernoùld et G. Letessier.

La Réduction Générale de la Puissance Publique ? SNAPS Infos 73 pages 06 à 07 par G. Letessier.

Travailler plus... certes, mais pour quoi faire ? SNAPS Infos 73 pages 21 – 22 par C. Lernoùld.

Quel avenir pour la fonction publique ? SNAPS Infos 73 pages 23 à 24 par G. Letessier.

Le recrutement, l'administration aveugle et sourde, SNAPS Infos 73 pages 25 à 26 par G. Letessier.

Tous ces termes barbares. ! SNAPS Infos 72 page 05 à 06.

RGPP : où en sommes-nous ? SNAPS Infos 77 pages 03 à 07 par C. Lernoùld.

Peur sur les CREPS, SNAPS Infos 77

pages 08 à 09 par S. Passard.

Pourquoi s'entêter à jouer aux ponts ? SNAPS Infos 71 pages 11 à 12 Claude Lernoùld.

Le nouveau contexte politique, SNAPS Infos 71 pages 03 à 05 par Gérard Letessier.

Repères pour orienter la réflexion, SNAPS Infos 70 pages 17 à 18 Gérard Letessier.

Quand réforme de l'État RIME avec avenir..., SNAPS Infos 70 pages 21 à 22 Claude Lernoùld.

La LOLF, toute la LOLF, rien que la LOLF, SNAPS Infos 69 page 06 Gérard Letessier.

Quelle(s) modalité(s) de mise en oeuvre de nos missions dans le cadre de la LOLF ? SNAPS Infos 68 page 16.

Le CNOSF se positionne, SNAPS Infos 68 pages 07 à 08 Gérard Letessier.

La LOLF a bon dos, SNAPS Infos 68 pages 05 à 06 Gérard Letessier.

Réforme de l'État, SNAPS Infos 64 page 19 par collectif de rédaction.

La journée de solidarité 2006 et le CNDS, SNAPS Infos 65 page 20 par Jean-Paul Krumbholz.

Le CREPS de Montry condamné, SNAPS Infos 63 page 04 par collectif de rédaction.

Faute avouée n'est pas pardonnée, SNAPS Infos 63 page 06 par collectif de rédaction.

Le démantèlement du MJSVA confirmé, SNAPS Infos 63 page 07 par collectif de rédaction.

Réforme de l'État, SNAPS Infos 63 page 17 par Claude Lernoùld.

Utile - Vie pratique - Actualités

Évaluation des CTPS, temps de travail en DDI, SNAPS Infos 89 pages 04 à 09.

Gestion de la lettre de mission des CTS, SNAPS Infos 89 pages 10 à 11.

Action sociale, SNAPS Infos 89 pages 23 à 26.

Gérer le conflit, SNAPS Infos 89 pages 28 à 29.

« Gouvernance » du sport français. On peut sauter comme un cabri en criant : "nouvelle gouvernance, nouvelle gouvernance"... SNAPS Infos 87 pages 21 à 22.

Temps de travail en DDI, les textes sont parus Les PTP conservent leur autonomie, SNAPS Infos 87 pages 19 à 20.

Formation à l'initiative de l'agent, Les droits s'usent quand on ne s'en sert pas ! SNAPS Infos 85 page 21 par C. Lernoùld.

Dossier spécial retraites. SNAPS Infos 85 pages 22 à 27.

Le contrat d'objectif : outils ? SNAPS Infos 81 pages 14 à 17.

Le compte épargne temps, SNAPS Infos 80 pages 27 à 28 par Jean-Paul Krumbholz.

Les positions administratives du fonctionnaire, SNAPS Infos 76 par S. Passard pages 15 à 17.

Valider vos services antérieurs, SNAPS Infos 76 page 23 par S. Passard.

Techniques du télétravail et travail nomade, SNAPS Infos 74 pages 22 à 23 par C. Lernoùld et A. Jehanne.

La carrière du professeur de sport, SNAPS Infos 72 pages 20 à 22 par S. Passard et M. Chapuis.

Nos revendications pour l'année de stage, SNAPS Infos 72 page 22.

Valider vos services antérieurs, SNAPS Infos 72 page 23 par S. Passard.

Les positions administratives du fonctionnaire, SNAPS Infos 72 pages 15 à 17.

Les secrets du bulletin de paye, SNAPS Infos 72 pages 18 à 19 par S. Passard.

SIRHANO, SNAPS Infos 68 pages 09 à 12 par Daniel Gaime.

Être fonctionnaire hors de France, SNAPS Infos 67 page 25 par Daniel Dubois.

Dossier : changer d'affectation pour les départements et Territoires d'Outre-mer, SNAPS Infos 66 page 22 à 23 par Daniel Dubois.

VAE - VAP - Validation des acquis de l'expérience, SNAPS Infos 66 page 16 à 17 par Alain Jehanne.

Vie syndicale

Syndicalisme et politique, des relations paradoxales. SNAPS Infos 92 pages 06 à 08.

L'enquête vérité sur notre fiche de paie, SNAPS Infos 74 pages 08 à 10 par S. Passard.



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2013

(Période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



☐ M. ☐ Mme⁽¹⁾ ☐ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / / Portable : / / / / E-mail : @

Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

☐ Temps partiel % ☐ Retraité ☐ Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de € (voir page ci-contre)

☐ par prélèvement automatique (*)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2013 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/12 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/13 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ? LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM**	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4458,98 €		276 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4241,35 €	1 an	264 €						
4ème	HEA1	881	4079,29 €	1 an	252 €						
3ème	1015	821	3801,48 €	3 ans	237 €						
2ème	966	783	3625,52 €	2 ans	225 €	11ème	1015	821	3801,48 €		237 €
1er	901	734	3398,64 €	2 ans	210 €	10ème	966	783	3625,52 €	2 ans 6 m	225 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3398,64 €	2 ans 6 m	210 €
						8ème	835	684	3167,13 €	2 ans 6 m	195 €
						7ème	772	635	2940,24 €	2 ans	180 €
						6ème	716	593	2745,77 €	2 ans	171 €
						5ème	664	554	2565,19 €	2 ans	159 €
						4ème	618	518	2398,50 €	2 ans	150 €
						3ème	565	478	2213,28 €	2 ans	138 €
						2ème	506	436	2018,81 €	2 ans	123 €
						1er	427	379	1754,88 €	2 ans	108 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3625,52 €		225 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3431,05 €	3 ans	213 €								
5ème	850	695	3218,06 €	3 ans	201 €								
						11ème	801	658	3046,74 €				189 €
4ème	780	642	2972,65 €	2 a 6 m	183 €								
						10ème	741	612	2833,74 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	177 €
3ème	726	601	2782,81 €	2 a 6 m	174 €								
						9ème	682	567	2625,38 €	5 ans	4 ans	3 ans	165 €
2ème	672	560	2592,97 €	2 a 6 m	162 €								
						8ème	634	531	2458,69 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	153 €
1er	587	495	2292,00 €	2 a 6 m	144 €	7ème	587	495	2292,00 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	144 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2162,35 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	132 €
						5ème	510	439	2032,70 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						4ème	480	416	1926,20 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	117 €
						3ème	450	395	1828,97 €	1 an			114 €
						2ème	423	376	1740,99 €	9 mois			105 €
						1er	379	349	1615,97 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3625,52 €		225 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3431,05 €	4 ans	213 €						
3ème	850	695	3218,06 €	4 ans	201 €						
2ème	810	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €						
1er	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €	6ème	801	658	3046,74 €		189 €
CLASSE EXCEPTIONNELLE						5ème	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €
						4ème	645	539	2495,73 €	3 ans	156 €
						3ème	607	510	2361,45 €	3 ans	147 €
						2ème	569	481	2227,17 €	3 ans	138 €
						1er	538	457	2116,05 €	2 ans	129 €

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2500,36 €				156 €
10ème	608	511	2366,08 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	147 €
9ème	570	482	2231,80 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
8ème	539	458	2120,68 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	129 €
7ème	504	434	2009,55 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	123 €
6ème	478	415	1921,57 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
5ème	449	394	1824,34 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
4ème	423	376	1740,99 €	2 a 6 m	2 ans		105 €
3ème	395	359	1662,28 €	1 a 6 m	1 an		102 €
2ème	366	339	1569,67 €	1 a 6 m	1 an		96 €
1er	306	297	1375,20 €	1 an			84 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2010



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

Mme Frédérique VOGEL
CREPS
4 allée du Sommerhof
67035 STRASBOURG Cedex 02
tél. 06 70 59 49 49
frederique.gabin@hotmail.fr

AQUITAINE

M. Jean Louis MORIN
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 85 20 43 48
morin_jean-louis@orange.fr

AUVERGNE

Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 88 38 34 23
schmitzprovostg@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
58, avenue de Paris
14000 CAEN
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

BOURGOGNE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

Mme Marie Annick MAUS
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
mannick.maus@gmail.com

CENTRE

M. Mathieu DEPLANQUE
2 Allée des Maraîchers
45750 ST PRYVE ST MESMIN
prof. 02 38 42 42 14
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. Frantz RALITE
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@drjcs.gouv.fr

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

FRANCHE-COMTE

Mme Maé DOUABLIN
15A rue Rivotte
25000 BESANCON
tél. 03 80 21 60 21
port. 06 73 66 10 78
maerob2002@yahoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyanne
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
tél. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. Raphaël MILLON
1 rue Albert Duludet
93120 La Courneuve
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 86 63 17 91
raphael.millon@drjcs.gouv.fr

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. Yves CABON
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. Fabrice DUBOIS
Le Bas Fût
87800 JANAILHAC
prof. 05 55 45 24 53
port. 06 86 93 30 59
fadubois@laposte.net

LORRAINE

M. Jean-Michel GEHIN
10, rue de Lattre
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

M. Daniel LORTO
405, chemin Fonds Giromon Pelletier
97232 LE LAMENTIN
prof. 05 96 59 03 32
port. 06 96 33 53 47
daniel.lorto@drjcs.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. David RIGAUD
3 rue des près
59130 LAMBERSART
prof. 03 20 14 42 45
port. 06 50 98 55 96
nigof_59@hotmail.fr

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7 rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

PICARDIE

Mme Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@oise.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

M. Patrick BALLON
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 10560
86021 POITIERS Cedex
prof. 05 49 18 57 21
patrick.ballon@vienne.gouv.fr

PACA

Mme NAVARRO Corinne
73 avenue Jean COMPADIEU
La Pignatelle B2
13 012 MARSEILLE
port. 06 01 27 64 48
snaps.sectionpaca@gmail.com

RHONE-ALPES

M. Antoine LE BELLEC
33 Rue Adolphe Baumle
07130 SAINT PERAY
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 48 99 33 69
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org